

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GUILLEMOT CORPORATION (Euronext Paris)
--

Par courrier du 24 septembre 2008, la société anonyme Guillemot Brothers (1) (Place de l'Etoile, 56910 Carentoir), a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 22 septembre 2008, le seuil de 2/3 du capital de la société GUILLEMOT CORPORATION et détenir individuellement, 9 594 030 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant 18 340 829 droits de vote, soit 64,11% du capital et 74,51% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte du versement par Guillemot Brothers SA d'un dividende en nature sous forme d'actions GUILLEMOT CORPORATION.

Le groupe familial Guillemot n'a franchi directement et indirectement aucun seuil et détient 11 153 977 actions GUILLEMOT CORPORATION représentant 20 798 918 droits de vote, soit 74,53% du capital et 84,50% des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Guillemot Michel	447 198	2,99	693 959	2,82
Guillemot Yves	382 861	2,56	646 622	2,63
Guillemot Claude	382 860	2,56	646 618	2,63
Guillemot Christian	223 061	1,49	346 122	1,41
Guillemot Gérard	103 883	0,69	103 884	0,42
Guillemot Marcel	19 683	0,13	20 083	0,08
Guillemot Yvette	401	ns	801	ns
Sous total famille Guillemot (direct)	1 559 947	10,42	2 458 089	9,99
Guillemot Brothers SA (1)	9 594 030	64,11	18 340 829	74,51
Sous total famille Guillemot (direct et indirect)	11 153 977	74,53	20 798 918	84,50

(1) Contrôlée par le groupe familial Guillemot.

(2) Sur la base d'un capital composé de 14 965 876 actions représentant 24 614 071 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général. Guillemot Corporation détient 222 762 de ses propres actions.